

# BULLETIN

Jeudi, 28 avril, à sept heures et cinq du matin, une formidable détonation a réveillé les habitants de Rome. Un grand nombre de vitres ont volé en éclats. Un nuage noir s'est répandu sur la ville.

L'explosion s'est produite à la poudrière de la porte Portèse, située à 4 kilomètres de la ville et qui était, dit-on, gardée par une quinzaine de soldats. La détonation a été si forte qu'elle a jeté l'alarme dans toute la ville, mais bientôt le calme s'est fait dans les esprits lorsqu'on en a connu la cause.

Il y a plusieurs victimes. Les bâtiments situés à proximité de la poudrière ont été gravement endommagés.

Le roi, M. Nicotera, toutes les autorités et une foule considérable se sont portés sur le théâtre de l'explosion.

Les vitres de la bibliothèque privée du Pape, des objets précieux et des vitraux peints de l'escalier royal du Vatican ont été cassés.

Dans la basilique de Saint-Pierre, de grandes fenêtres ont été cassées, et le vitrail peint au-dessus de la chaire de saint Pierre, au fond de l'abside, a été brisé.

La basilique de Saint-Pierre et la coupole sont provisoirement fermées au public.

A Saint-Paul, aussi, tous les vitraux peints sont brisés et la basilique a été fermée.

Dans le monastère de Saint-Paul, les portes ont été brisées et plusieurs objets antiques ont été endommagés.

\* \* \*

Les négociations confiées à S. Em. le cardinal Vannutelli, nonce apostolique à Lisbonne, relativement à la médiation pontificale à exercer pour résoudre le différend entre le Portugal et le Congo belge sont près d'aboutir à bonne fin.

Cependant, avant de rendre la décision qu'elles comportent, le Souverain Pontife a demandé et obtenu que les parties intéressées donnent à la médiation la forme d'arbitrage proprement dit, ce qui assure d'avance la pleine et absolue adhésion à la décision pontificale.

\* \* \*

La Sacrée-Congrégation des Rites a tenu le jeudi 23, dans le palais apostolique du Vatican, une séance dite ordinaire. Voici les principales questions qui, dans cette séance, ont été résolues affirmativement et qui vont être soumises à la sanction pontificale par le secrétaire des Rites, Mgr Nussi, dans l'audience du Pape fixée au mardi 28 :